

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2012**

N°7 :

OBJET : Sortie de matériel

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région
- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville de Salins-les-Bains

- M. Claude JOURDANT, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Jacques BREUIL
- M. Jacques MAURICE a donné pouvoir à M. Claude JOURDANT
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Bertrand SUCHET a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON

Absents excusés :

- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Un certain nombre de matériels, dont la liste est donnée en annexe au rapport, est hors service ou obsolète.

Ce matériel sera soit détruit, soit proposé à des associations -comme l'a souhaité le Conseil d'Administration en 2010- à titre gratuit ou à une somme forfaitaire déterminée par la direction, selon les types de matériels considérés, leur état et leur valeur comptable.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

D'autre part, la direction de l'EPCC souhaite procéder à la vente de gré à gré du véhicule IVECO et d'une remorque Tribenne (cf. liste jointe au présent rapport).

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans de valider la destruction ou la cession à titre gratuit ou à une somme forfaitaire déterminée par la direction, les matériels tels que présentés dans la liste jointe au rapport et d'autoriser la Directrice à procéder à la vente de gré à gré du véhicule IVECO et de la remorque.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR VOTE**

VALIDE à l'unanimité la destruction ou la cession à titre gratuit ou à une somme forfaitaire déterminée par la direction, les matériels tels que présentés dans la liste jointe au rapport.

AUTORISE à l'unanimité la Directrice à procéder à la vente de gré à gré du véhicule IVECO et de la remorque.


Le Président
Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.02.13
Et de la publication le : 11.02.13

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 FEV. 2013